

*Date de dépôt : 25 novembre 2015*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Roger Deneys : Déclassement des Cherpines : comment et pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il présenté sans concertation une augmentation de 30% du nombre de logements à bâtir ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 13 novembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates s'est fortement ému ce mardi 10 novembre de la façon dont le Conseil d'Etat a exprimé la volonté du Grand Conseil de densifier davantage le périmètre des Cherpines, conformément à la motion M 2281 adoptée récemment par notre Grand Conseil.*

*Il apparaît en effet que des projets de densification supplémentaire, permettant de réaliser un surplus de logements de l'ordre de 30%, ont déjà été présentés à la commune, sans concertation préalable avec celle-ci (et on peut donc certainement aussi en déduire que la commune de Confignon a également été mise devant le fait accompli), ni en termes de nombre de logements supplémentaires, ni en termes de projets à concrétiser.*

*Le Conseil d'Etat est-il conscient, indépendamment de la position de principe qui consiste à densifier davantage le périmètre, que la fixation unilatérale de nouveaux objectifs en termes de nombre de logements et la réalisation de projets sans concertation préalable avec les communes risquent de susciter des oppositions majeures et massives et donc de retarder la réalisation desdits logements ?*

*Le Conseil d'Etat peut-il également nous expliquer ce qu'il entend faire pour concrétiser la réalisation de ces logements en maintenant le dialogue avec les communes concernées ?*

*Ou, à l'inverse, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer s'il souhaite dorénavant mettre un terme à la concertation avec les communes pour réaliser les grands projets ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Conseil fédéral a approuvé le 29 avril dernier le Plan directeur cantonal 2030 avec un certain nombre de réserves, notamment quant à l'usage optimal des secteurs de développement urbain sur fond agricole.

Dans sa motion en faveur de la réalisation de l'ensemble du Plan directeur cantonal (M 2281), adoptée à l'unanimité en septembre dernier, le Grand Conseil a invité le Conseil d'Etat à redoubler ses efforts en matière de densité et de planification temporelle, notamment pour le projet des Cherpines.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a mené une étude de faisabilité sur le quartier des Cherpines visant notamment à déterminer des potentiels de densification qui préservent la qualité du quartier, sa structure, et ses équilibres. Ce travail préalable a été présenté aux conseillers administratifs des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon. Il met en évidence que plusieurs pistes sont envisageables sans compromettre les grands équilibres. Les communes, en concertation avec le canton, ont identifié des leviers complémentaires qu'elles souhaitent voir étudiés, au même titre que les premiers axes portés à leur connaissance.

Il faut retenir que ce travail préalable n'a pas eu pour vocation de fixer précisément la densité définitive, mais bien d'identifier des pistes, qu'il faut désormais approfondir, retenir ou écarter, en veillant à ce que la densification reste compatible avec la volonté de réaliser un quartier durable, synonyme de qualité de vie pour les futurs habitants et usagers.

Le Conseil d'Etat entend conclure ce travail courant 2016, ce en pleine concertation avec les communes et les habitants et dans le respect des orientations fixées par la Confédération et par le Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP